

## Direction du Logement et de l'Habitat

Sous-direction de l'Habitat Service Technique de l'Habitat

## SAISINE DE LA COMMISSION DE DÉLAIS DE RAVALEMENT

(à renvoyer dans le mois qui suit l'arrêté d'injonction à l'adresse indiquée ci-dessous)

Le présent formulaire a été établi conformément à l'arrêté municipal du 27 octobre 2000 sur le ravalement obligatoire des immeubles parisiens qui précise – notamment - que : "les propriétaires d'immeubles astreints à l'obligation de ravaler peuvent solliciter auprès des services de la mairie de Paris des délais excédant ceux prévus aux articles L.126-2 et L.126-3 du Code de la construction et de l'habitation (C.C.H.)" - extrait de l'article 7. de l'arrêté. Convenablement remplie et accompagnée des justificatifs des travaux ou de la situation rencontrée, cette demande de renseignements – sans caractère réglementaire - facilitera la démarche de saisine de la commission par le propriétaire – ou son représentant - en même temps que la décision de l'administration.

calcine at la commission par la proprietana	ou con representante on m	.ss tsps que la de	5.5.5.1 5.5 . G.S.1. Millott G.101 II
QUALITÉ DU DEMANDEUR: "La commission de délais de ravalement est sais "Les propriétaires ou leurs représentants habilit (extraits des articles 2. et 3. de l'arrêté municipal	és <b>peuvent, à leur deman</b>	de, être entendus pa	r la commission ()"
□ syndic, gestionnaire d'immeuble □ propriétaire unique ou son représentant			
président.e du Conseil Syndical	□ autre :		
Société, nom, prénom :			
Courriel:			
ADRESSE DE L'IMMEUBLE :	·	, ,	,
		`	Paris
RÉGIME DE LA PARCELLE :		,	1 0115
□ copropriété, préciser le nombre de copro	onriétaires ·	ınants : Raill	eurs:
	indivision	1parits Daili	eurs :
□ autre (préciser) :			
(1 /			
AFFECTATION MAJORITAIRE DE L'IMN			
$\square$ habitation (nombre de logements :		ıreaux	□ commerce
$\square$ autre :			
LOCALISATION DU RAVALEMENT RÉC	CLAMÉ AU TITRE DU C.	C.H. :	
☐ façade.s sur rue (nombre :)	☐ mur pignon	(nombre :)	
☐ façade.s sur rue (nombre :) ☐ façade.s sur cour (nombre :)	☐ sur courette	(nombre :)	
autre:			
DATE SOUHAITÉE POUR LE RAVALEM	ENT RÉCI AMÉ AU TITR	F DU C.C.H.:	
et susceptible de constituer un engage demande			
MOTIF.S DU DÉLAI DEMANDÉ (JOINDI	RE IMPÉRATIVEMENT L	ES JUSTIFICATIFS):	•
☐travaux réalisés au cours des 2 années des travaux de ravalement		<del>-</del>	
□travaux impératifs, dont la nature et le r pour objet la conservation de l'immeuble	nontant ont été arrêtés a ou son maintien en bor	avant l'arrêté munic n état d'habitabilité	cipal d'injonction et ayant
□voisinage d'un chantier générateur de sa	lissures ou de désordres	í	
☐situation juridique rendant impossible or ravalement	u anormalement difficil	e le processus de de	écision devant aboutir au
□autre:			
		Date :	

Signature et cachet éventuel